

## Allègement de la dette, prévention des crises de la dette et droits humains: le rôle des agences de notation de crédit

**Les agences de notation ont une énorme influence sur les attentes du marché et les décisions de prêt des investisseurs publics et privés.** Cependant, les précédentes crises financières et de la dette, en particulier la crise des subprimes et la crise financière en Asie, ont mis en lumière les problèmes structurels inhérents des agences de notation et leur incapacité à jouer le rôle qu'elles étaient censées jouer. Bien que de nombreuses propositions de réforme aient été avancées peu de progrès ont été réalisés jusqu'à présent. Dans ce rapport, l'Experte indépendante fait valoir que la réforme ne peut plus être reportée, notamment pour éviter de nouveaux revers négatifs en matière de droits humains.

Dans le cadre des efforts internationaux pour répondre à l'impact de la pandémie de COVID-19, certaines initiatives internationales ont été introduites pour réduire le fardeau croissant de la dette des pays pauvres. Cependant, la crainte d'éventuelles baisses de notation de crédit a dissuadé la mise en œuvre de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette du G-20 (ISSD). Certaines baisses de notations ont également accru la volatilité du marché financier et la difficulté de ces pays à accéder à de nouvelles sources de financement. En outre, ces dégradations ou alertes de crédit peuvent des fois rendre inefficaces les efforts des gouvernements pour contenir la crise de la dette.

Le rapport examine le rôle de ces agences connues comme les *«big three»*, agences de notation de crédit, qui contrôlent plus de 92% du marché mondial. Ces agences souffrent de défauts à la naissance, notamment de conflits d'intérêts, de prises de décision biaisées, d'oligopole, de modèle économique incorrect, et d'un manque de transparence. Souvent, des classements sont procycliques, ce qui comporte des risques pouvant déclencher une prophétie auto-réalisatrice de crise de la dette, affectant les moyens de subsistance de la population.

Cela signifie que les évaluations des notations de crédit jouent un rôle disproportionné dans les crises de la dette, comme on l'a vu au cours des dernières décennies. L'impact négatif des classements inclut la réduction de la marge de manœuvre budgétaire de certains pays, limitant les investissements dans les domaines si nécessaires que la protection sociale, l'alimentation, la santé ou l'éducation, ainsi que des mesures pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. En outre, le fardeau de la dette a entraîné un recul de la protection et de la réalisation des droits humains, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels.

Le rapport reconnaît que ces dernières années, avec l'adoption d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ces agences de notation pourraient signaler une ouverture à la prise en compte des droits humains. En ce sens, l'Experte indépendante offre des indications sur les instruments, les standards et normes en matière de droits humains qui devraient guider ces agences de notation.

**L'Experte indépendante conclut que l'amélioration des notations de crédit a été marginale.** Malgré les différentes propositions faites au fil des années, les défauts structurels des agences de notation, les distorsions de marché qu'elles créent et les erreurs dans leurs appréciations n'ont pas encore été corrigés. Les trois grandes agences de notation continuent de dominer le marché et il n'y a toujours pas de concurrence significative au sein de ce système. La responsabilité et la transparence ne se sont pas beaucoup améliorées. La réglementation actuelle en vigueur n'a pas fondamentalement changé la structure du marché des agences de notation de crédit; et de nombreuses bonnes propositions sont restées sur papier ou ont été paralysées ou mises de côté. Cependant, l'importance de la notation de crédit n'a pas diminué, comme le montrent les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD).

## Recommandations:

**La principale recommandation de l'Experte indépendante est de réformer l'architecture financière internationale et promouvoir la prévention et résolution des crises de la dette, y compris la réforme des agences de notation de crédit.** La gravité de la situation de la dette souveraine en 2021, exacerbée par la pandémie de COVID-19, les crises sanitaires, socio-économiques et des droits humains, a une fois de plus démontré la nécessité d'une régulation et d'une réforme. En ce sens, permettre aux pays en développement d'avoir accès à des ressources financières pour renforcer les droits économiques, sociaux et culturels dans des circonstances particulières, telles que la pandémie de COVID-19, et les aider à réaliser un développement économique à long terme doit faire partie de l'équation lors de l'évaluation des notations de crédit.

### En particulier, l'Experte indépendante recommande:

1. **Réformer les agences de notation de crédit avec des mesures prises aux niveaux international, régional et national.** La réforme doit tenir compte du fait que les grandes agences de notation de crédit opèrent à l'échelle internationale, de sorte que les réglementations nationales, bien que nécessaires, peuvent ne pas être suffisantes. Au niveau international, la participation du Groupe des 20, du Conseil de stabilité financière ou du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et des institutions financières internationales est importante, mais pas suffisamment inclusive. L'Organisation des Nations Unies est entrée activement dans le processus et doit continuer à jouer son rôle de leader. Au niveau régional, des institutions doivent également être créées. Par exemple, l'Union Africaine et ses organes politiques ont travaillé dans le cadre de sa politique continentale de mécanismes pour soutenir les agences de notation dans les pays;
2. **Réduire ou briser l'oligopole actuel des «big three».** Le manque de concurrence perpétue les comportements incorrects et supprime l'incitation à améliorer la qualité des notations de crédit. L'élimination de l'oligopole pourrait être rendue possible en encourageant l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché, y compris des agences de notation publiques;
3. **Abordez la question des conflits d'intérêts.** La cause sous-jacente de bon nombre des problèmes rencontrés par ces agences est le conflit d'intérêts et, par conséquent, le problème doit être résolu de toute urgence. Le modèle économique «*issuer pay*» (l'émetteur paie) doit être modifié;
4. **Mettre en place un système de suivi et de responsabilité pour les agences de notation de crédit.** Un système de responsabilisation amènerait les agences de notation à s'efforcer de faire un travail meilleur et plus professionnel dans le processus de notation et réduire les performances bâclées;
5. **Cesser d'émettre des notations pendant une crise lorsque des efforts internationaux sont mis en place pour faire face à cette crise.** En période de crise, comme la pandémie de COVID-19 ou les catastrophes naturelles, les agences de notation doivent reporter la publication de leurs revues de notation, car les marchés ont leur propre façon de réduire les risques lorsque les fondamentaux changent visiblement. En outre, les annonces de classement peuvent rendre difficile la mise en œuvre de mesures spéciales introduites par la communauté internationale pour contenir et résoudre les crises. Ne pas suspendre les notations de crédit pendant ce type de situation compromettrait l'efficacité des efforts internationaux;
6. **Accroître la divulgation et la transparence.** La méthodologie de classification, les principaux critères et les normes devrait être divulgués afin que les investisseurs et les emprunteurs soient mieux placés pour faire leur propre diligence raisonnable et évaluer l'exactitude des notations.

**Concernant les règles et normes spécifiques relatives aux droits humains,** l'Experte indépendante examine le [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#) et trois ensembles de principes directeurs élaborés au cours de la dernière décennie: sur [la dette extérieure et les droits humains](#), sur [l'évaluation de l'impact des réformes économiques](#) et sur [les entreprises et les droits humains](#). Elle inclut également deux recommandations concrètes:

1. **Renforcer l'incorporation et l'application des règles et normes internationales pertinentes en matière de droits humains dans le contexte des activités des agences de notation de crédit, y compris dans le suivi, la supervision et la réforme de leur fonctionnement.**
2. **Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être améliorés grâce à une analyse minutieuse des méthodologies conformes aux règles et normes relatives aux droits humains.**